

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 29 (1972)

Heft: 7

Rubrik: Chez nous

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chez nous



Il est important, me semble-t-il, d'adresser quelques recommandations aux amateurs toujours plus nombreux de l'entraînement dans la nature, à ceux des parcours Vita tout particulièrement, parce qu'ils sont les plus connus — d'autres du même genre, mais plus perfectionnés, sont en préparation —. En effet, beaucoup se lancent hardiment sur la piste et y enchaînent d'emblée les exercices «à froid», de sorte que, très rapidement, leurs muscles se durcissent, la fatigue fait son apparition, sans parler des courbatures du lendemain ! Pour que la séance porte ses fruits et qu'elle ne laisse pas de traces désagréables, il est nécessaire de procéder, auparavant, à une petite mise en train — les sportifs de compétition diraient un «échauffement» — en trottinant presque sur place, en sautillant, en procédant dans tous les sens à quelques mouvements d'élongation et de flexion progressifs. C'est seulement après dix bonnes minutes de semblables exercices qu'il convient de s'engager sur le parcours.

Parmi les vingt postes qui constituent l'ensemble du parcours Vita, il en est un, le onzième, qu'il est préférable d'éviter. Il s'agit de l'exercice: position couchée dorsale sur un tronc d'arbre, les pieds retenus sous un appui: flexions du haut du corps en arrière, en avant. Il s'est avéré à l'usage qu'il représentait un certain danger pour la colonne vertébrale. En de nombreux endroits, d'ailleurs, il a déjà été modifié, ce qui ne saurait tarder d'être le cas partout.

Une règle de base doit être bien connue de tous ceux qui s'entraînent sur les parcours Vita et même des autres, plus attachés à la liberté du grand large: l'allure, le nombre de répétitions d'un exercice et l'intensité avec laquelle on l'accomplit doivent toujours être adaptés au sexe, à l'âge et au niveau de préparation de chacun. Après quelques entraînements déjà, on arrive à très bien se connaître et à sentir si l'effort accompli a été bien dosé ou trop violent. Il ne faut pas oublier non plus que les bienfaits que l'on retire d'une activité physique dépendent beaucoup plus de la régularité avec laquelle on s'y adonne que de tout autre chose.

Yves Jeannotat

Le sport: influence sur la personnalité et le caractère

Depuis le début du siècle, la gymnastique et le sport ont pris un extraordinaire essor. Et l'exercice physique est devenu un facteur écologique de premier ordre. Car il provoque nombre de modifications au niveau de l'organisme, passagères ou permanentes. Et l'exercice physique retentit dans l'homme tout entier et y stimule les aptitudes somatiques, psychiques et même spirituelles.

Le sport améliore la respiration

Toute activité amplifie et approfondit la respiration. La cage thoracique fait travailler activement l'ensemble des muscles de cette partie du corps, la ventilation pulmonaire y gagne, ainsi que l'élasticité des poumons et leur irrigation sanguine. C'est dire du même coup qu'un appareil respiratoire entraîné et robuste sera moins susceptible aux infections.

Le sport tonifie le cœur

Selon l'activité sportive dont il s'agit, plus ou moins intense ou régulière, on observe un effet sur les dimensions de la pompe cardiaque. Or, un grossissement va de pair avec une adaptation de la fonction. Chaque battement achemine une plus grande masse sanguine vers le système circulatoire, apportant davantage d'oxygène. Les vaisseaux coronaires prennent aussi une ampleur nouvelle. A l'état de repos, cependant, le cœur du sportif travaille à régime réduit et atteint le même rendement à la moitié de l'effort que doit consentir un cœur non entraîné. La réserve de puissance d'un cœur sportif est très grande.

Le sport développe les muscles

40 pour cent de notre poids correspondent à du muscle. Chaque mouvement s'effectuant en synergie musculaire, tension et détente antagonistes, les exercices de force et de vitesse ne peuvent manquer de développer la masse musculaire. L'entraînement systématique stimule aussi la capacité du muscle à absorber de fortes quantités d'énergie et d'oxygène en vue du travail à accomplir, tout en réussissant mieux l'élimination rapide et complète des toxines qui sont la cause de la fatigue musculaire. Et le métabolisme, encore une fois, sera amélioré grâce à une meilleure circulation du sang. Lorsque tel muscle est brusquement sollicité de manière inhabituelle, il commence par s'endolorir en raison de la présence de substances cataboliques incomplètement éliminées. L'entraînement musculaire permet précisément d'éviter ces douleurs et engourdissements.

Les sport favorise le métabolisme

Le sang mis en circulation dans le système vasculaire étant mieux chargé en oxygène, plus riche en éléments nutritifs, tout le cycle de la vie s'en trouve exalté. Car en plus de l'effet de ventilation systématique, déjà mentionné, le mouvement du corps stimule l'intestin et parfait la digestion des aliments, qui s'acheminent plus facilement vers les centres de consommation de l'énergie.

Le sport et les nerfs

On sait que nos nerfs président à tous nos mouvements. C'est dire que notre système nerveux central accomplit de véritables prouesses quand il réussit à diriger les mouvements parfois fort complexes de certaines figures sportives. L'escrime, le tennis, le football notamment exigent des réactions extrêmement rapides et précises. Et l'adresse ainsi acquise sert largement dans la vie quotidienne. Sans parler de la moindre sensibilité à la fatigue nerveuse. Enfin, notons que le sport aiguise les sens (vue, ouïe).

Le sport forme le caractère

Mais il n'y a pas que le corps — la psyché et l'esprit aussi y trouvent leur compte. Chaque entreprise sportive s'accompagne d'une sensation de bien-être psychique et donne bon moral, en plus du sentiment de satisfaction devant l'accomplissement. Savoir entrer dans un jeu, savoir s'intégrer à une équipe favorise l'esprit de camaraderie, d'entraide, le sens de la justice et de la communauté. Bien sûr, le sport de compétition à outrance, le «vaincre ou crever» défigure le véritable sport. L'extrême aberration pousse alors à absorber des stimulants (dopage sportif).

Le sport est donc un moyen éducatif de première importance, qui exige que l'on aille au bout de l'effort, que l'on «mette le paquet». Et c'est, en même temps qu'une lutte contre la fatigue musculaire et l'épuisement, une lutte contre soi-même. D'ailleurs la discipline de vie, alimentaire notamment, qu'impose le sport donne une assise solide à celui qui s'y astreint.

La santé du sportif correspond, d'autre part, à un état de plénitude et de disponibilité qui dépasse de loin la santé purement médicale, c'est-à-dire l'absence de maladie.

«La santé est un danseur, et non un rat de bibliothèque !»
(Guide «Vita».)

tiré de «La pharmacie chez soi»

Le canoë

Dans les rues des grandes villes, le vendredi soir ou le samedi matin, se remarquent de plus en plus des voitures supportant sur leur galerie un, deux voire trois canoës ! Leurs équipages filent pour quarante-huit heures d'évasion, loin de la pollution, loin du bruit, vers ces rivières suisses ou françaises qui sont autant de retours à la nature.

Pour toujours plus de citadins, le canoë est devenu en été ce que leur est le ski en hiver. Moins coûteux que la voile, il ouvre aussi des horizons plus larges. Moins périlleux que l'alpinisme, il en possède des aspects tout aussi sportifs que techniques. Moins rébarbatif que les longues randonnées montagnardes, il en offre une aussi grande variété de paysages.

D'immenses facilités pour les jeunes

Mais la navigation ? Facilités identiques. Elle s'apprend dans des conditions à faire rêver les plus de 30 ou 40 ans, encore que ceux-ci pourront, dès l'an prochain, s'initier eux aussi aux secrets de la pagaye selon les mêmes principes actuellement appliqués aux jeunes.

Pour ces derniers, à l'heure qu'il est, même pas la peine de s'inscrire à un cours. A chaque printemps, le Service des loisirs de grandes villes comme Genève, Zurich, Bâle, d'autres encore, mettent à disposition des bateaux, des moniteurs.

«La première année, en 1967 — raconte Michel Weber, aujourd'hui commissaire à la Jeunesse de la Fédération suisse de canoë et expert de Macolin —, je m'étais rendu au bord de l'eau, au lieu de rendez-vous. J'ai vainement attendu. Le jeudi suivant, ils étaient deux garçons. Le troisième, quatre ou cinq. A l'automne, nous avons terminé le cours avec dix. De cette première vague sont sortis quelques-uns de ceux que l'on peut aujourd'hui considérer comme les espoirs du canoë suisse, les Daniel Holliger, Yves Maulet, Alain Schumacher, membres du Canoë-Club de Genève.»

Cours de Goumois — croisière sur l'Ardèche

Mais quelle progression depuis lors ! Chaque année, le nombre des apprentis canoéistes double. Cet été, ils sont 60 à Genève à suivre ces cours, gratuits, bien entendu. D'autres possibilités existent : les cours de Goumois, les plus connus des Romands, qui se déroulent tout l'été par tranches de quinze jours sur le Doubs jurassien, basés sur la technique et à l'issue desquels la Fédération suisse délivre son premier brevet aux participants. Ces cours sont placés sous la responsabilité de moniteurs diplômés selon des critères très stricts.

Il existe aussi une croisière très appréciée, spécialement des Genevois, et qui a lieu chaque année à Pâques sur l'Ardèche. Là encore, Michel Weber en assume la direction. Si l'on enseigne la technique (indispensable) à Goumois, comme sur d'autres plans d'eau d'ailleurs, on s'efforce là de cultiver davantage l'esprit canoéiste avec les feux de camp, la descente de rivière en groupe et les sauts des rapides, le tout dans un cadre naturel inégalable.

Un réseau inégalable de cours d'eau

Mais à l'image des lacs où la voile, après avoir été freinée par des problèmes de porte-monnaie, risque de l'être plus encore par celui du manque accru d'emplacements d'ancrage, le canoéisme ne va-t-il pas à son tour embouteiller les rivières ?

On n'en est pas encore là, répond Michel Weber. Les cours d'eau navigables sont en nombre pratiquement illimité en Suisse qui possède un réseau inégalable tant en difficultés de navigation, de la plus aisée à la plus périlleuse, que dans sa diversité et son extension à tout le pays : le Doubs, la Sarine, la Singine en Romandie, sans parler de la Versoix et des torrents valaisans ; la Reuss, l'Aar, les Grande et Petite Emme, la Birse, la Muota en Suisse alémanique ; le Haut-Rhin dans les Grisons ; la Moësa et le Tessin au delà du Gothard. Quant à la France voisine, l'Ardèche, le Gard, la Drôme, l'Isère, l'Erieux, le Chassezac, l'Argens, la Durance et j'en passe, sont autant de hauts-lieux du canoë.

Des exigences qui n'en sont pas

Ses seules exigences : une voiture, un canoë. Mais si père et mère ne veulent se séparer de leur 2, 4 ou 6 CV, l'entraide, la coopération entre équipiers sont telles que cette seule restriction tombe d'elle-même. Le coût alors ? Il n'obéit pas davantage la bourse du jeune homme ou de la jeune fille. Chacun construit son embarcation au fil des longues soirées d'hiver, aidé, conseillé, sur la base de principes qui sont devenus si simples depuis qu'il y a quelque vingt ans lorsque le Genevois Charly Dussuet a révolutionné la bonne vieille construction de bois par l'emploi de la fibre de verre ; ainsi, c'en est devenu un jeu plus qu'un travail.

Une génération exceptionnelle à remplacer

Face à l'enthousiasme communicatif de Michel Weber, l'on n'ose guère émettre une réserve, et pourtant : comment est-il possible que tant d'efforts n'aient pour l'instant pas permis à la Suisse de reprendre la place qui fut la sienne jusqu'à y a une dizaine d'années dans le concert mondial sur le plan de la compétition ?

D'abord, cet effort est relativement récent — quatre ans — répond Michel Weber. Et puis, il faut bien se dire deux choses : Au cours des années 50, la Suisse et spécialement Genève avaient eu la chance de voir éclater simultanément des champions aussi exceptionnels que les Dussuet, Kadrnka, Engler, Roessinger, etc., qui n'ont pas été vraiment remplacés. Qu'il s'agisse de sport compétition ou de détente, le canoë, qui compte à l'heure qu'il est quelque 1000 licenciés dans le pays, a donc toutes les raisons de croire en son avenir. Pour tous les deux, il sera un des grands poumons d'oxygène de demain.

«Echo illustré»

Le hockey sur terre figure au programme des Jeux olympiques

Qu'il s'intéresse de près ou de loin aux choses du sport, le grand public sait que tout ce qui touche aujourd'hui au hockey sur glace helvétique passe par La Chaux-de-Fonds et que le Pavillon des sports montreusien constitua longtemps

le point de ralliement pascal des hockeyeurs sur roulettes du monde entier. Mais il ignore certainement le nom du double vainqueur du Championnat et de la Coupe de Suisse de hockey sur terre, le H.C. Rotweiss de Wettingen ! Curieux destin pour un sport dont l'origine remonte à un ou deux siècles avant J.-C. ainsi qu'en témoigne un bas-relief découvert à Athènes sur le mur de Thémistocle et sur le mur d'un tombeau de la vallée du Nil, un sport inscrit de surcroît depuis 1928 à Amsterdam au programme des Jeux olympiques. Soyons justes cependant. Si, en Suisse, le hockey sur terre est moins populaire que ses deux cousins, il n'en a pas moins acquis à l'étranger ses lettres de noblesse, puisqu'on le pratique aujourd'hui sur les cinq continents. Allemagne, Hollande, Espagne, Grande-Bretagne en Europe, Australie et Nouvelle-Zélande aux antipodes constituent les nations les plus en vue du hockey mondial... derrière l'Inde et le Pakistan qui se livrent une lutte souvent farouche pour la suprématie mondiale.

En Suisse, dans la période d'après guerre, Lausanne connut une période de gloire lorsque le titre national dépendait des duels «fratricides» que se livraient le Stade et le Lausanne-Sports. Puis, peu à peu, la vérité vint du nord, Olten et Wettingen se partageant à leur tour les lauriers. Les Genevois, Servette en championnat et Black-Boys en coupe, ne furent pas plus heureux l'un que l'autre dans leur rôle de contestataires. Titres et honneurs demeurèrent à jamais argoviens. Dans sa forme moderne, le hockey sur terre offre plusieurs analogies avec le football. Il se joue à onze sur une surface gazonnée — quelquefois en terre battue (France, Espagne) — de 90 m. de long sur 50 m. de large. Les buts sont en revanche plus petits, 3 m. 66 de large et 2 m. 14 de haut.

Devant le but, un demi-cercle (16 m. 63 de rayon). C'est la zone la plus importante du terrain. En effet, un but ne peut être accordé que si le tir est parti de l'intérieur du « cercle ». On ne peut donc, contrairement au football, marquer un but de 20, 30 ou 40 m. Les fautes commises par les défenseurs dans le « cercle » sont sanctionnées par une « pénalité » ou « petit corner ». Son exécution, caractéristique du hockey sur terre, est souvent convertie en but. Les fautes graves sont sanctionnées comme en football d'un pénalty, exécuté d'un point situé à 7 m. 31 des poteaux. Toutefois la balle ne peut être frappée par le tireur mais seulement poussée. Le pénalty est cependant aussi « meurtrier » en hockey qu'en football.

La caractéristique principale de la crosse de hockey sur terre réside dans le fait qu'elle est aplatie d'un seul côté et que l'on ne peut frapper la balle qu'avec ce côté plat. Tous les joueurs sont donc « droitiers », à l'encontre du hockey sur glace et sur roulettes. Jouer avec l'autre face de la crosse est sanctionné, tout comme pousser la balle du pied ou lever sa crosse plus haut que l'épaule lors d'un tir. Le gardien, protégé par des jambières, peut seul intervenir avec les pieds, pour autant qu'il garde toujours sa crosse en main.

Ces règles, qui peuvent paraître compliquées au profane, font pourtant l'objet de constantes révisions et améliorations de la part de la Fédération internationale, cela afin de rendre le jeu plus simple et plus fluide. Le passage du hors-jeu à deux joueurs — comme en football — au lieu de trois jusqu'ici donnera-t-il au hockey sur terre une impulsion et un côté attractif que même le label « olympique » tardait à lui conférer ? C'est possible. Pour l'heure, il demeure cependant — en Suisse tout au moins — le jeu d'une minorité de purs amateurs, à moins que la courageuse tentative d'un joueur des Black-Boys, qui a créé un club de minimes à Rolle, fasse des émules. Sinon le hockey helvétique et romand en particulier risque fort de demeurer dans l'état de semi-clandestinité qui est le sien et la valeur des équipes dépendre avant tout du nombre... d'étrangers qui évoluent dans ses rangs !

Daniel Teyssiere
«Echo Illustré»

Un service des sports débordant d'activité

Sait-on que la ville de Fribourg compte 75 sociétés sportives ? C'est avec elles, et avec l'Union des sociétés sportives qui en constituent le trait d'union, que le nouveau Service des sports de la Ville, créé il y a deux ans par décision du Conseil communal, a d'emblée cherché la collaboration la plus étroite, qui s'étend d'ailleurs toujours davantage.

— La première tâche de ce service, dont la responsabilité m'a été confiée dès mon entrée au Conseil communal, nous déclara M. Jean-Claude Bardy, député, fut de faire l'inventaire de ce qui existait sur le plan des constructions sportives, comme aussi d'évaluer un certain nombre de besoins, vœux légitimes de certaines sociétés sportives. Parallèlement, il s'agissait de passer à la réalisation urgente d'un certain nombre d'objets, ce d'entente avec l'édilité qui met pratiquement tous ses secteurs à la disposition du service des sports, ce qui est indispensable, au stade des réalisations surtout.

— Les données du problème ont-elles été bouleversées en raison du développement démographique de la ville ou de la votation fédérale du 26 septembre 1970 relative à l'encouragement à la gymnastique et au sport ?

— Effectivement, si l'on pouvait, dans le passé, favoriser l'implantation d'installations sportives un peu partout, sans plan

d'ensemble, il faut aujourd'hui prévoir un regroupement des grandes installations, drainant les foules, et ceci principalement à cause des problèmes de parage. Quant au nouvel article constitutionnel, il imparfait évidemment aux autorités l'obligation d'accroître le nombre d'installations sportives à tous les échelons, pour répondre aux besoins croissants du sport à l'école et auprès de toutes les couches de la population, auprès de la jeunesse principalement.

— Les exigences du budget limitent-elles vos ambitions ? — Si le Conseil communal est disposé à faire un effort évident, celui-ci doit malgré tout demeurer dans les limites des possibilités financières; et celles de Fribourg sont, hélas ! inférieures à celles dont disposent les capitales voisines.

Le délégué aux sports, le député et conseiller communal Jean-Claude Bardy, de nous exposer alors que le concept de base du service qu'il administre, en ce qui concerne la réalisation de places et les constructions sportives, ses objectifs sont de trois ordres :

- Amélioration et extension des trois grandes zones sportives existantes, soit le stade Saint-Léonard (en collaboration avec l'Etat), la zone sportive du Guinetz et celle de la Motta;
- Extension de places de jeux et de sport dites de quartier;
- Grandes réalisations de toute façon indépendantes, telles que la place de tir projetée à Courtanay sur le territoire de la commune d'Avry-sur-Matran, par exemple.

Plusieurs embryons

Les réalisations, à inscrire à l'actif du Service des sports depuis le début de son activité, sont au nombre de quinze, tel le parcours Vita, les places de pétanque des Neiges, du Jura et de la Neuveville, la réfection, l'éclairage ou les améliorations diverses réalisées sur cinq terrains de football, les améliorations dans l'équipement des halles de gymnastique, le volleyball au Schoenberg, etc.

Actuellement sont en voie d'achèvement ou seront entamés cette année: la piscine couverte du Levant (en collaboration avec l'initiative privée), l'aménagement sportif du collège (en collaboration avec le canton), la halle de gymnastique et

le bassin de natation de l'école de Gambach; quatre places de jeux; l'éclairage de la piscine de la Motta; la planification de la zone sportive du Guinetz, l'extension des vestiaires et places de parc; l'augmentation de la capacité de la halle des sports, etc.

— Et pour l'avenir ?

— Nos projets à l'étude sont nombreux; mais, n'ayant pas été soumis au Conseil communal, ils ne sont que des «intentions» du Service des sports. D'ailleurs, un certain nombre d'entre eux devront être réalisés avec la collaboration d'autres communes, de l'Etat ou de l'initiative privée.

Le dossier des projets nous est néanmoins ouvert et, sous trois rubriques qui ont pour titres réalisations à court terme (avant 1975), à moyen terme (avant 1978-80) et à long terme (avant 1985), vingt-quatre «intentions» y sont énumérées. Citons, un peu au hasard, le stade Saint-Léonard, dont on souhaite améliorer les installations et étendre la zone sportive; le Guinetz, où l'on projette l'aménagement d'un nouveau terrain de football, l'implantation d'un manège et l'étude d'une piste d'athlétisme; le bassin de la piscine de la Motta dont on envisage la réfection totale; la création de trois autres parcours Vita, dont l'un pour enfants; quatre places de jeux dans divers quartiers; et la création éventuelle d'une piste de curling. A moyen terme, on entrevoit un aménagement sportif avec terrain de jeux et halles de sport à Sainte-Agnès, une zone sportive aux Neiges, et l'on pense que le problème du stand de tir sera résolu.

A long terme s'inscrivent l'extension de la zone sportive de Saint-Léonard, l'achèvement de l'aménagement du Guinetz, l'extension de la piscine et le problème de la patinoire qui, si Fribourg veut respecter les exigences de la Ligue suisse de hockey sur glace — patinoire couverte — devrait être résolu en 1975 déjà si l'on considère les délais imposés aux clubs de ligue nationale A et en 1980 pour ceux de ligue nationale B.

— L'intention du Service des sports, nous dit en conclusion M. Jean-Claude Bardy, est de ne pas soutenir uniquement les sports dits de spectacle, mais aussi et surtout de promouvoir les sports pour tous.

par Pierre Charrière

«24 heures Ed. nat. et vaudoise»

Ailleurs

Le maître-nageur sauveteur: une double responsabilité

Le développement des sports nautiques, la fréquentation de plus en plus importante des plages et de tous les lieux propices à la baignade à la belle saison, mais surtout la gravité d'un problème qui coûtaient chaque année cinq mille vies humaines en France, ont entraîné les pouvoirs publics à définir la profession de maître-nageur sauveteur. C'est dans ce but qu'a été votée la loi du 24 mars 1951, relative à la sécurité dans les établissements de natation.

Depuis cette date, «toute baignade d'accès payant doit, pendant les heures d'ouverture au public, être surveillée d'une façon constante par du personnel qualifié, titulaire du diplôme d'Etat de maître-sauveteur».

Une circulaire ministérielle du 18 juillet 1955 étend les dispositions de cette loi aux plages et bains de mer et de rivière. L'organisation de ces baignades incombe aux communes. On pourrait penser que cette loi aura permis l'instauration et le développement d'une profession clairement définie. Plus de vingt ans après, les maîtres-nageurs sauveteurs se trouvent pourtant confrontés aux mêmes incertitudes: craintes pour l'avenir de leur profession, différences énormes dans les rémunérations, carrière remise en cause tous les cinq ans par un examen de révision.

Rémunérations variables

Sur les quelque dix mille maîtres-nageurs sauveteurs qui officient chaque année, bien peu ne font que cela.

Les exemples de pompiers se groupant pour pouvoir, grâce à l'étalement de leurs congés, assurer la surveillance d'une plage, ne sont pas rares. Ceux d'étudiants qui deviennent maîtres-nageurs sauveteurs durant la totalité de leurs vacances scolaires non plus. Encore, dans ce cas précis, convient-il de ne pas négliger les avantages pécuniaires qu'ils en retirent.

Une grande prudence est toutefois de mise sur le chapitre des rémunérations, où l'incertitude la plus absolue règne. Faute d'indices, ou même de salaires fixés au niveau national, la plus totale liberté est laissée aux municipalités et au secteur privé pour payer les maîtres-nageurs sauveteurs. Ainsi, quand certains touchent le SMIC, ou à peine plus, pour sur-

veiller les baignades, et cela principalement dans de petites villes de province, d'autres gagnent beaucoup plus dans les grandes villes, sur certaines plages très fréquentées, ou même dans les piscines de certains hôtels de luxe. Il semblerait toutefois que la moyenne se situerait autour de 1500 francs par mois pour quarante heures de surveillance exigées.

Surveillant et enseignant

Les maîtres-nageurs sauveteurs ont toutefois l'occasion d'améliorer leurs revenus grâce aux leçons de natation, particulières ou collectives, en vertu de la loi du 24 mai 1951, qui leur en assure l'exclusivité: «Toute personne qui donne des leçons de natation à titre onéreux doit être pourvue du diplôme prévu à l'article premier.» Le maître-nageur sauveteur ne peut pas, en principe, donner des leçons de natation pendant son service.

La plus totale fantaisie règne pour les tarifs des leçons. Dans certaines piscines municipales de province, la leçon de natation coûte 1,20 francs (60 centimes pour la municipalité et 60 centimes pour le maître-nageur). Sur certaines plages ou dans des piscines fréquentées par des personnes d'un niveau social élevé, des abus sont bien plus souvent constatés, car il n'existe pas de plafond. Pour un forfait de douze leçons particulières, il faut toutefois compter 100 francs en moyenne. Certains maîtres-nageurs sauveteurs ont enfin la possibilité de remplir également la fonction de «plagiste».

De telles différences dans les tarifs, ajoutées au nombre très variable des leçons d'un lieu de baignade à l'autre et aux disproportions de salaire relatives à la surveillance, font que la situation financière des maîtres-nageurs est extrêmement variable. Certains d'entre eux doivent, pour arrondir leur fin de mois, se transformer, hors saison, en secrétaires de mairie la semaine et en joueurs de rugby le dimanche.

La Fédération française des maîtres-nageurs sauveteurs (F.F.M.N.S.) suggère d'ailleurs à ses diplômés d'avoir une autre corde à leur arc. C'est ainsi que l'on trouve parmi eux nombre de professeurs d'éducation physique, de judo ou d'autres disciplines sportives, des masseurs kinésithérapeutes, et même des étudiants en thalassothérapie, surtout depuis le succès des méthodes de rééducation par bains d'eau de mer ou de source. Ces maîtres-nageurs sauveteurs saisonniers s'ajoutent aux C.R.S. ou gendarmes diplômés détachés sur les lieux de baignade en période estivale.

Les maîtres-nageurs sauveteurs ont des responsabilités importantes puisqu'ils peuvent être poursuivis pénalement pour tout accident survenu pendant leur temps de surveillance (la responsabilité civile est l'affaire de la mairie ou du pro-